

Communiqué

La CMQ réclame plus de ressources du gouvernement pour s'attaquer au dossier du compostage

(Québec, le 20 février 2008) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) vient de présenter sa position à l'égard de l'actualisation de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* devant les membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale. La CMQ considère que le gouvernement du Québec doit faire davantage en matière de financement des infrastructures pour le compostage et adopter des mesures susceptibles de favoriser la réduction à la source.

Le dossier du compostage est en effet considéré prioritaire par la CMQ. Rappelons que 44 % des matières résiduelles produites sur son territoire sont constituées de matières organiques, donc pouvant être compostées. L'atteinte du 60 % de mise en valeur globale des matières résiduelles fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* doit donc passer par une augmentation des quantités de matières organiques traitées.

Divers travaux ont à ce jour permis à la Communauté métropolitaine de Québec de mieux connaître le marché régional du compost et la variété des technologies de collecte et de traitement disponibles. Des visites techniques ainsi que deux projets-pilotes actuellement en cours lui permettront bientôt d'évaluer l'ensemble des impacts de la mise en valeur des matières organiques pour son territoire.

La construction d'un nouveau centre de traitement des matières organiques utilisant des technologies de pointe adaptées à un contexte urbain nécessitera des dépenses en immobilisation évaluées à environ 35 millions de dollars. À celles-ci s'ajouteront les coûts liés à la collecte de ces nouvelles matières. La CMQ estime que la valorisation des matières organiques aura pour conséquence d'alourdir le budget des municipalités de son territoire de plus de 7 millions de dollars par année. En considérant les coûts additionnels déjà engagés par le passé et la nouvelle facture pour le compostage des matières organiques, la CMQ estime que le budget total consacré à la gestion des matières résiduelles subira une augmentation de 58 %. Or, les Lois 102 et 130 ne permettront de financer que 18 % de cette augmentation.

La Communauté métropolitaine de Québec sera donc bientôt prête à passer à l'action. Elle estime cependant que le gouvernement du Québec doit également faire sa part puisque les investissements requis pour faire face au défi du compostage dépassent de beaucoup la capacité de payer des municipalités de la CMQ Rive-Nord ».

La CMQ constate également que la quantité de matières résiduelles générées sur son territoire ne cesse d'augmenter. Ces dernières sont passées de 229 165 à 270 818 tonnes entre 2002 et 2007, une augmentation de 18 % en cinq ans. Malgré les nombreuses mesures mises en place

par les municipalités pour favoriser la mise en valeur des matières résiduelles et malgré une augmentation de 80 % des tonnages recyclés, compostés ou récupérés par les écocentres, l'augmentation des volumes générés accentue d'autant le défi de la valorisation. Des solutions s'imposent donc. Et plusieurs nécessitent une intervention du gouvernement du Québec.

Face à ces constats, la CMQ recommande donc entre autres au gouvernement du Québec :

- De créer un programme de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques;
- D'obtenir du Ministère qu'il réaffirme son engagement en vue d'une indemnisation à 100 % des coûts municipaux de la collecte des matières recyclables d'ici 2010;
- De déterminer des objectifs de récupération en mettant au point des indicateurs simples pour la préparation des bilans et le suivi des PGMR;
- D'intervenir rapidement et avec détermination pour favoriser la réduction à la source;
- D'entreprendre, en collaboration avec Recyc-Québec, une réflexion d'ensemble dans le but de déterminer des pistes d'actions concrètes pour mieux structurer et intégrer les activités et les entreprises du secteur du réemploi.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte
Coordonnateur aux communications et aux consultations
641-6250, poste 1210